

Assurance-chômage : la lourde facture des frontaliers

L'organisme gérant l'assurance-chômage des Français dénonce le « surcoût » induit par l'indemnisation des travailleurs frontaliers, surtout employés en Suisse et au Luxembourg. L'Unédic demande une renégociation des accords avec les pays voisins.

Face à une situation « insupportable », l'Unédic en a « ras-le-bol ». L'organisme chargé de piloter l'assurance-chômage a publié mardi une note dénonçant les centaines de millions d'euros que lui coûte l'indemnisation des travailleurs frontaliers chaque année. En effet, un Français résidant dans son pays et travaillant à l'étranger touche le chômage en France s'il perd son emploi.

Un milliard d'euros

En 2023, 77 000 travailleurs frontaliers ont ainsi été indemnisés par l'Unédic. La plupart exerçaient en Suisse (61 %) et au Luxembourg (22 %) avant de se retrouver au chômage, des pays où les salaires sont nettement plus élevés que dans l'Hexagone.

La France, devant les indemniser proportionnellement à leur ancienne paye, ces chômeurs coûtent très cher : 800 millions d'euros l'an dernier, soit 10 000 euros par « chômeur frontalier ». « C'est énorme, c'est plus que l'excédent que l'on va réaliser cette année », s'exaspère Jean-Eudes



L'indemnisation des seuls travailleurs français en Suisse a coûté 720 millions d'euros en 2023. Photo d'illustration Sipa/M. Astar

Tesson, président de l'Unédic.

L'organisme – dont le financement est assuré par les cotisations de l'ensemble des employeurs et des salariés – a en réalité dépensé un milliard d'euros pour indemniser les travailleurs frontaliers en 2023.

Mais il a récupéré 200 millions d'euros grâce à un accord européen (datant de 2010 et étendu à la Suisse en 2012) qui impose au pays de travail de rembourser jusqu'à cinq mois de prestations chômage au pays de résidence.

Trop peu pour Jean-Eudes Tesson, qui pointe un système « ubuesque, injuste, malsain et contre-productif » et qui « n'incite pas » ceux qui en bénéficient « à retrouver un emploi rapidement ». « Ils préfèrent

s'installer dans une situation de chômage en France, en attendant de retrouver du travail en Suisse ou au Luxembourg, observe-t-il. Donc les durées de chômage des frontaliers sont bien plus longues que les autres. » Et coûtent d'autant plus cher à l'Unédic.

« L'assurance chômage, ce n'est pas fait pour verser des rentes »

« L'assurance-chômage, ce n'est pas fait pour verser des rentes », prévient Jean-Eudes Tesson. L'agacement est d'autant plus palpable au sein de l'Unédic que ce sujet s'ajoute à celui, sensible, de la baisse de la compensation des exonérations. Depuis l'an dernier, l'État

peut piocher dans les recettes de l'assurance-chômage, notamment pour financer France Travail (successeur de Pôle emploi). En 2023, ces prélèvements se sont élevés à deux milliards d'euros, sur un excédent de 3,5 milliards. « On pensait que l'État allait s'occuper du sujet des frontaliers, mais il préfère nous faire les poches. À la fois, il nous pique notre excédent et il ne fait rien pour qu'il augmente. »

Il est donc demandé au nouveau gouvernement de compenser le surcoût induit par l'indemnisation des travailleurs frontaliers. « Soit l'État choisi de nous donner 800 millions, soit il renégocie les accords avec les autres pays européens et la Suisse. »

● Pierre Charles